

Commune de MAGNEUX-HAUTE-RIVE (42600) Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 12 juin 2024 – 19h

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 juin, à 19h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roland BONNEFOI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2024

<u>PRÉSENTS</u>: BONNEFOI Roland, MAGAT Christine, BERTHILLOT Jean-Luc, MIRAILLER Amélie, RIVIER Christophe, DAMAS Nelly, BAROUX Roland, MAILLARD Fabien, BRUYERE Aurélie, DAMAS Antoine, CHAMPAGNON Viviane.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: MOULIN Jean-Yves, MAY Laurence, BERNE Céline, THOLLOT Maryline.

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>: MAGAT Christine

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11 Nombre de membres votants : 11

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 24 avril 2024. N'appelant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

 Présentation et débat sur les orientations principales du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLU i à 87 communes

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été évoqué à la dernière réunion du conseil municipal en date du 24 avril, et que la question a été repoussée à la réunion suivante, pour avoir un temps de réflexion plus approprié.

Il rappelle aux conseillers que Loire Forez a lancé l'élaboration du PLU i à 87 communes le 13 décembre 2022.

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic territorial et à l'identification des enjeux pour le territoire, qui ont été présentés aux maires le 5 décembre 2023.

Actuellement, Loire Forez est dans la phase de construction du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Celui-ci définit les orientations générales du projet en matière d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation des continuités écologiques. Le PADD est le projet politique qui fixe les objectifs et les grandes orientations du PLUi, ensuite déclinés dans le volet règlementaire du futur document d'urbanisme.

Dans cette optique, il est demandé aux 87 conseils municipaux de débattre sur ces orientations, avant le 30 juin 2024 et la phase de construction règlementaire. Le PADD sera ensuite présenté en conseil communautaire en septembre 2024.

Le maire présente aux conseillers :

- La synthèse des enjeux issue des travaux de l'année 2023
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Une note synthétique développant les principaux objectifs
- Un support PowerPoint pour faciliter la présentation et l'animation du débat.

Relevé des éléments forts du débat :

- Beaucoup de difficultés à projeter le futur règlement à partir de ce PADD
- Maîtriser au niveau communal l'exploitation du sol et du sous-sol (page 14 du PADD) (pression des carriers sur la commune pour étendre la carrière existante)
- Densification du tissu bâti : ne pas imposer de trop petites surfaces + typologie d'habitats (individuel groupé), bio-climatisation dans tous les projets d'aménagement, qui peuvent rendre les aménagements très difficiles
- Redynamisation des centre-bourgs, boucher les dents creuses : pas de possibilité pour les communes de faire appliquer cette directive
- Îlots fraicheur, vergers, jardins : ne convient pas aux petits villages
- Préserver l'architecture traditionnelle : que ce ne soit pas un frein du fait du surcoût pour les promoteurs
- <u>Mobilité</u>: l'axe Boën-Boisset via Magneux : pas relevé comme un axe de déplacement en forte expansion
- Mobiliser les ressources énergétiques locales : il faut utiliser les cartes communales communiquées à la préfecture (loi APER)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des grandes orientations du PADD, et en avoir débattu, fait part des réflexions exprimées ci-dessus.

Réalisation d'un atlas de la biodiversité par Loire Forez

Loire Forez agglomération a été retenue à l'automne 2023 par l'Office Français de la Biodiversité pour réaliser un Atlas de Biodiversité Communale (ABC). Cet atlas sera réalisé avec France Nature Environnement Loire, entre 2024 et 2026, et sera mené sur 18 communes de la plaine et des coteaux de l'agglomération.

Les prospections naturalistes ont été confiées à France Nature Environnement (FNE Loire) et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO), et permettront de caractériser les habitats naturels, la faune et la flore présents.

Il convient de nommer un référent communal qui sera informé des avancées de ce projet.

Est désigné référent communal pour l'atlas de la biodiversité communale : Jean-Yves MOULIN.

Rapport d'activités 2023 de Loire Forez

Le maire présente aux conseillers le rapport 2023 des activités de Loire Forez agglomération.

• Compte-rendu des engagements pris par le maire sous délégation du conseil municipal

Le maire fait part au conseil municipal des derniers engagements pris par le maire, sous délégation de signature accordée par le conseil municipal, pour la période du 13 octobre 2023 au 11 juin 2024 :

date de l'engagement	objet	entreprise	montant TTC
février-24	graviers chemin des Chambons	CARRIERES DE LA LOIRE	1 768 €
avril-24	acquisiton auto-laveuse	ALBERT SERVICES	4 004 €

Engagements conclus dans le cadre de la délégation de signature du conseil municipal au maire (DIA-déclaration d'intention d'aliéner)

date de la DIA	parcelles concernées	décision
19-janv24	C 370 (21 m2)	non préemption

Travaux de bâtiment et de voirie

- ♦ Éclairage public : changement des lampes rue du Forez effectué
- Réfection du chemin des Vorzes effectuée
- Rue des Guenodes : travaux reportés à cause des trous de rats

Urbanisme

- Dossiers en cours :
- Romain PELLETIER (DP) : garage accordé
- Loire Forez (DP) : réfection rue des Guenodes accordé
- Yves CHAUMARAT (PC) : abri bois accordé
- Antoine DAMAS (DP): fermeture terrasse en cours
- KDC (pour C. CLEMENT) (DP) : photovoltaïque en cours
- De Courtivron (PA): PA pour 2 lots refusé

Questions et informations diverses

- Personnel communal RPI: nouveau contrat aidé à partir du 1er juin, en remplacement d'un contrat terminé au 31 mai
- Tableau des permanences élections législatives des 30 juin et 7 juillet
- Visite de sécurité du cabaret St Martin : 26 juin
- Date prochaine réunion CM : mercredi 24 juillet 2024 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45 Le 14 juin 2024, Le maire, R. Bonnefoi

La secrétaire de séance, C. Magat